



Pas de salaire pour trop perçu

Par **lapuce1974**, le **29/04/2008** à **00:08**

Bonjour,

En mars 2007, ma société m'a versé mon salaire alors que j'étais en arrêt maladie pro.

Aujourd'hui ma société m'a pris l'intégralité de mon salaire pour ce trop perçu.

En a t-elle le droit??

Ne doit-elle pas laisser un minimum vitale??

Si oui merci de m'informer sur l'article de loi que je puisse me défendre.

Un grand merci d'avance pour vos réponses